

Synthèse de la journée du 9 Juin

Le 9 Juin 2015 le CRIAVS-MP organisait une journée d'étude sur la thématique des «violences sexuelles banalisées, violences sexuelles normalisées». Cette journée d'étude visait à apporter des éléments d'analyse à ces questions de «banalisation» et de «normalisation» des violences sexuelles. Ces termes ne recouvrent pas les mêmes choses mais se complètent. La «normalisation» renvoie d'abord à des pratiques qui pourraient être qualifiées légalement d'agressions sexuelles mais qui ne le sont pas du fait de certaines normes sociales. On peut penser, à titre d'exemple, à certaines pratiques de bizutage ou à certaines pratiques liées à l'apprentissage sexuel. Le terme de banalisation renvoie, quant à lui, au fait de nier la gravité de certains actes d'agressions sexuelles. Par exemple en déqualifiant les victimes du fait de leur statut social (prostitutions, violences conjugales etc.).

Le matin intervenaient le sociologue Mathieu Trachman, ainsi que la psychosociologue Patrizia Romito. L'après-midi étaient consacrée à l'intervention de professionnels. Ainsi sont intervenus Pierre Brokman, psychiatre à l'ASM 13 de Paris, Saba Lignon, psychologue à l'enfant bleu, Jean-Bernard Cazenave, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation à Angoulême, et Walter Albardier, psychiatre au CERIAVSIF à Paris.

Nous reproduisons ci-dessous, un extrait de la synthèse qui a été faite en fin de journée :

«L'objectif défini en début de journée était d'interroger les angles morts de la problématique des violences sexuelles. C'était l'idée que l'ensemble des discours les plus visibles participaient à construire la problématique des violences sexuelles tout en excluant une partie de la problématique et notamment la question des rapports sociaux de genre ou celle des normes plus structurelles.

Nous nous sommes aperçus, au cours de la journée, que les termes de normalisation et de banalisation relevaient d'une double définition. Ainsi la normalisation des violences sexuelles ne désigne pas seulement les gens qui vont les légitimer mais ce terme désigne aussi le fait de réinscrire ces violences-là dans une certaine normalité, normalité pas au sens d'acceptabilité mais au sens où ces violences obéissent à des normes sociales, à des normes de comportements qu'il convient de mettre en avant. La notion de «banalisation des violences sexuelles» est également à entendre également dans le sens d'une démarche explicative de la logique générale de ces violences. C'est-à-dire interroger les violences sexuelles non plus dans leur périphérie criminelle, non plus dans les recoins obscurs de l'anormalité mais au contraire, dans le cœur du problème c'est-à-dire celui des rapports sociaux, des relations sociales qui participent quelque part à l'incertitude professionnelle des acteurs à la fois engagés dans le champ social mais aussi confronté à des cas individuels quand ils effectuent des prises en charge.

Les différentes interventions ont montré que la définition des violences sexuelles est différente selon les groupes sociaux, les groupes professionnels et selon les points de vue d'où les gens parlent. Il a été montré dans les interventions de Saba Lignon et de Patricia Romito ce matin que les différences statistiques relevées dans les enquêtes dépendent de la façon dont les questions sont posées et des définitions des violences sexuelles mobilisées par les enquêteurs et les enquêtrices. Ce qui explique les écarts chiffrés très importants entre les enquêtes, parce que les définitions, les contours, les termes utilisés pour désigner les violences sexuelles ne sont pas forcément les mêmes.

C'est que les définitions des violences sexuelles sont à la fois explicites et implicites et parfois objectivées dans le sens où elles correspondent à certaines normes comme les normes légales qui sont des normes « objectives » et explicites. Mais, pour être appliquées, toutes ces normes sont toujours médiatisées par des contextes. Dans les situations concrètes où se déroule l'action sociale, il y a d'autres normes qui participent à flouer les définitions parfois claires, ou faussement claires. Le problème est le même en ce qui concerne les figures d'agresseur et de victime. L'intervention de Patrizia Romito a montré qu'il y a une définition archétypale des violences sexuelles qui s'impose à l'ensemble des acteurs. Par exemple le fait que les victimes vulnérables sont en général peu crues quand elles ont consommé de l'alcool ou quand elles ont des problèmes psychologiques. Ce ne sont pas de « bonnes victimes » en quelques sortes quand elles vont voir des services spécialisées. De la même manière les violeurs arrêtés ou traités par la justice sont souvent des violeurs qui correspondent au stéréotype du violeur ou du scénario du viol. A cet égard on a souvent l'idée que le violeur c'est l'anormal, c'est l'autre, c'est le monstre. L'historien Marc Renneville rappelait que la figure du monstre, en terme criminel, dans les discours, avait toujours une fonction cathartique, de mise à distance de l'autre pour se rassurer soit même sur ses propres normes ou sur son propre comportement.

Bref, les violences sexuelles relèvent de définitions non consensuelles. On peut relever deux moments problématiques par rapport à cet aspect des choses.

Le premier moment est celui de la définition même des actes qui vont être qualifiés, dans une situation concrète, comme violences sexuelles. Autrement dit ce qui relève de la définition de la situation. Définir une situation c'est quelque chose que nous faisons tous les jours quand nous sommes en interaction avec d'autres individus. Si j'interpelle quelqu'un dans la rue, je cherche à définir la situation qui se passe : je lui montre que je ne suis pas hostile, que je ne cherche qu'à lui demander l'heure, que ce n'est pas une situation de drague ou de séduction. Les acteurs définissent les situations en permanence quand ils sont en interaction. Ils le font grâce à des indices. Quand on interpelle quelqu'un on le rassure quand à nos intentions en communiquant des indices corporels et verbaux pour définir la situation. Dans les scènes décrites par M. Trachman, on voit bien que la question de la définition de la situation est quelque chose de central. Dans des situations professionnelles de production de films pornographiques, les rapports entre les individus qui fonctionnent sur des règles informelles font que des actes qui entrent dans le cadre de la codification juridique des violences sexuelles ne sont pas définis dans ces situations par les acteurs comme étant des violences sexuelles. Ceci parce qu'il n'y pas d'indice, de communication, de réaction qui laisserait à penser que ce qui se passe à ce moment-là est une situation de violences sexuelles. On voit ici tout le caractère problématique de la définition de la situation autour des violences sexuelles dans des situations concrètes.

Le deuxième moment problématique c'est la question de la carrière des personnes qui vont être victimes ou auteurs de violences sexuelles. La notion de carrière a été définie en sociologie pour désigner les étapes successives que traversait un individu dans un processus particulier. A chaque étape l'individu redéfinit son identité. Dans les carrières déviantes il y a différentes étapes où l'individu va être plus ou moins déviant et va obéir à différentes définitions. Ce qui est intéressant c'est que par rapport à la réaction sociale, dans les prises en charge, que ce soient celles des auteurs ou des victimes, il y a toujours un ensemble de significations qui sont rattachées aux actes, aux comportements et aux individus qui vont être pris en charge. A chaque fois entrent en jeu des définitions différentes de la déviance. La

règle qui se pose c'est : quelles règles/normes ont été transgressées ? Il y a les normes légales, les normes morales mais aussi les normes de santé qui sont posées en termes de déviance, les normes politiques. Finalement ces définitions différentes des normes transgressées entraînent des rôles différents de la personne qui va être étiquetée sous cette définition particulière. Si on considère que la norme transgressée est une norme de santé on va considérer que la personne en face va être malade. D'une personne malade on n'attend pas le même comportement que d'une personne considérée comme un délinquant dont on attend qu'il agisse de manière à prouver sa bonne foi, sa volonté de se réhabiliter alors qu'on tolérera plus la passivité d'une personne considérée comme malade dans la prise en charge. Un monstre on n'en attendra rien et on préférera des mesures de neutralisation.

La question de l'étiquetage, de la carrière de déviance est importante car elle définit des rôles et des statuts par des personnes qui vont être prises en charge. Cela a été rappelé dans l'intervention de P. Brokman où l'idée d'accoler l'étiquette de «traumatisé» de manière automatique pose évidemment problème dans la prise en charge de personnes victimes. Car cette étiquette induit un comportement chez la personne, elle donne un statut social qui peut empêcher certains comportements et stigmatiser la personne.

Terminons sur deux choses. Premièrement on peut se dire qu'il serait intéressant d'étudier comment les personnes prises en charge, qu'elles soient victimes ou auteurs, se saisissent des différentes étiquettes. Les personnes prises en charge ne voient pas seulement le médecin, le CPIP ou le juge. Elles voient tous ces acteurs qui vont avoir différentes définitions de son statut et de son rôle, comme l'ont montré les interventions de J-B. Cazenave et de W. Albardier. Il serait intéressant de voir qu'elle est l'étiquette privilégiée par les personnes prises en charge dans l'identification qu'elles se font de leur propre comportement. Préfèrent-elles se rattacher à l'étiquette de délinquant, de malade ou d'une autre ?

Deuxièmement et pour terminer là-dessus, c'est que l'on voit bien que le phénomène des violences sexuelles est un phénomène multifactoriel. Il y a des conflits qui sont légitimes et irréconciliables car il y a des divergences politiques sur ce que sont les violences sexuelles ou même sur ce qu'est la criminalité dans notre société. Mais parfois les divergences tiennent au fait que les échelles d'analyse ne sont pas les mêmes selon que l'on s'attache au groupe social, à l'ensemble de la société et aux rapports sociaux qui la structurent, ou que l'on s'attache au parcours individuel d'une personne. Le problème ici ce n'est pas tant la divergence que la réduction à une dimension particulière des violences sexuelles qui fait que souvent on va écarter un ensemble d'autres dimensions qui éclairent sur ces actes-là. A cet égard il faudrait souligner que la focalisation sur l'image du pédophile, celle du psychopathe, celle du déviant malade mental fait que nous avons perdu un ensemble de discussions sur des dimensions de la problématique des violences sexuelles. Ainsi il est étonnant que la question de l'éducation sexuelle soit laissée de côté sur la question des violences sexuelles. L'apprentissage du consentement, celui du pluralisme normatif sexuel, la question du plaisir sont délaissées dans une société où il est pourtant accordé une attention particulière à la problématique des violences sexuelles.